



Fiche Pilote et Charte Pilote à nous renvoyer au plus vite remplis et signés à [asaka@orange.fr](mailto:asaka@orange.fr) - MERCI

<b>NOM DU PILOTE :</b>	<b>N° :</b>
<b>DIVISION :</b>	

Responsable de la structure : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone portable et email : \_\_\_\_\_

Jour d'arrivée de la structure : \_\_\_\_\_ Heure d'arrivée de la structure : \_\_\_\_\_

**Les bracelets sont à récupérer à l'entrée pilotes le jeudi entre 15h et 20h et le vendredi entre 8h et 21h  
Merci de penser aux bénévoles du circuit en prenant vos dispositions pour venir récupérer et/ou échanger vos  
bracelets en respectant ces horaires**

**Pilote : NOM – Prénom :** \_\_\_\_\_

N° de Téléphone : \_\_\_\_\_ Signature (uniquement au contrôle entrée circuit)

**Mécanicien 1 (accès pré-grille) : NOM – Prénom :** \_\_\_\_\_

N° de Téléphone : \_\_\_\_\_ Signature (uniquement au contrôle entrée circuit)

**Mécanicien 2 (accès pré-grille) : NOM – Prénom :** \_\_\_\_\_

N° de Téléphone : \_\_\_\_\_ Signature (uniquement au contrôle entrée circuit)

**Accompagnant 1 : NOM – Prénom :** \_\_\_\_\_

N° de Téléphone : \_\_\_\_\_ Signature (uniquement au contrôle entrée circuit)

**Accompagnant 2 : NOM – Prénom :** \_\_\_\_\_

N° de Téléphone : \_\_\_\_\_ Signature (uniquement au contrôle entrée circuit)

**Accompagnant 3 : NOM – Prénom :** \_\_\_\_\_

N° de Téléphone : \_\_\_\_\_ Signature (uniquement au contrôle entrée circuit)

**Charte de bonne conduite concernant la compétition se déroulant sur le circuit tout terrain de Kerlabo en Cohiniac entre les concurrents et l'organisateur**

### **Préambule**

Cette présente charte est destinée à sensibiliser les acteurs de la compétition au respect de l'environnement et de la tranquillité publique et notamment celle des riverains du circuit de Kerlabo.

Il dépend de chacun de vous que Kerlabo vive.

### **1- Dès l'arrivée sur le site de Kerlabo (Entrée pilotes)**

Il sera interdit :

- De stationner en bordure de la voie communale n°12 longeant le site de Kerlabo,
- De klaxonner ou d'utiliser tout matériel sonore susceptible de troubler la tranquillité des riverains,
- De laisser les voitures ou les camions de compétition, les structures de transport en marche en dehors du parking et du parc pilotes mis à leur disposition pour l'épreuve.

### **2- Sur le paddock pilotes :**

- Le stationnement des véhicules particulières est interdit dans le paddock. Une autorisation temporaire de 30 minutes pendant l'installation des structures sera accordée le jeudi ou le vendredi, aux heures d'ouverture du paddock, contre une caution de 500 €. Au-delà des 30 mn le chèque sera encaissé.
- Eviter tout bruit inutile tel que vrombissements de moteur à l'arrêt ou lors des allers et retours aux stands.
- Ne faire la maintenance, les réglages des véhicules qu'à l'intérieur des stands.
- Concernant les grosses interventions sur les véhicules, un atelier technique, entièrement fermé, équipé d'un pont, sera mis à la disposition des concurrents (en dehors des contrôles des commissaires techniques).
- Tout essai sera interdit en dehors des plages horaires prévues dans le règlement de l'épreuve.
- Tous les engins à moteurs autres que les véhicules de compétition, d'assistance, de sécurité, la logistique de l'organisation ne seront pas autorisés à circuler dans le paddock pilotes et les abords du circuit.
- En outre, les contrôles techniques auront lieu dans des endroits plus éloignés des habitations afin d'en limiter les nuisances.

### **4 – Trackwalk**

- Tout accès à la piste pendant le week-end de l'épreuve devra se faire uniquement à pied (pas d'engin motorisé, ni vélo, ni trottinette).

### **3- Conclusion**

Pour la pérennité du sport automobile et mécanique sur le site de Kerlabo, nous comptons sur votre compréhension et vous demandons de respecter scrupuleusement ces consignes.

Dans le cas du non-respect de ces consignes, par le pilote, ses mécaniciens, ses sponsors/partenaires ou ses accompagnants, des sanctions pourront être prises à l'encontre du pilote, celui-ci étant responsable de son team.

Fait à Cohiniac, le 1<sup>er</sup> juin 2026,

L'organisateur,



Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Nom, Prénom et signature du Concurrent

## 2026 – RALLYCROSS KERLABO - RÈGLEMENT DU PARC PILOTES

- *Annexe au règlement particulier de l'épreuve (Article 12 du RP)*
- Se référer également à article 6.7.1. *Paddocks* de la réglementation générale Rallycross 2025

### Responsable plan et implantation du parc

André BOSSY – Tél. : 06.11.18.42.11 – mail : [abossy@rallycrossloheac.net](mailto:abossy@rallycrossloheac.net)



### Principe d'affectation des espaces :

- Le pilote doit fournir un schéma détaillé de sa structure en début de saison. En cas de changement ou pour les pilotes occasionnels, les plans devront être envoyés au moins 15 jours avant l'épreuve au responsable du parc.
- Chaque pilote est autorisé à stationner dans le parc un camion de course (semi-remorque ou porteur ou bus ou fourgon atelier) et un autre véhicule (camping-car) conformément aux plans de structure approuvés. 2 macarons seront remis au pilote à son arrivée qui devra obligatoirement les coller de manière visible à l'intérieur de son pare-brise.
- **Aucun autre véhicule particulier (mécanicien ou assistant) ne devra stationner dans le parc pilotes : un parking à proximité du parc pilotes leur sera réservé.**
- **Le pilote préviendra le responsable du parc pilotes le plus tôt possible en cas de désistement.**

		Règlement FFSA	Pénalités FFSA
<b>HORAIRES</b>			
<b>Ouverture</b>	Jeudi 23 juillet 2025 : 15h - <b>20h</b> Vendredi 24 juillet 2025 : 8h - <b>21h</b> Samedi 25 juillet 2025 : 6h - <b>22h</b> Dimanche 26 juillet 2025 : 7h - <b>22h</b>		
<b>Fermeture</b>	En dehors des horaires d'ouverture, un service de gardiennage sera mis en place. L'accès au parc sera autorisé uniquement aux véhicules déjà contrôlés et identifiés (macaron) et aux personnes autorisées (porteuses d'un bracelet)		
<b>EMPLACEMENTS</b>	<b>disqualification en cas de non-conformité et/ou sanction décidée par le Collège Comm. Sportifs</b>		
<b>Plan détaillé</b>	Espace attribué en rapport avec sa demande et selon les surfaces disponibles dans le parc. Zone libre de 1 mètre de largeur sera obligatoirement prévue entre chaque espace	6.7	
<b>Couloir circulation</b>	Stationnement de tout véhicule est interdit. (Voitures appartenant aux pilotes ou à leur équipe). - 1ère infraction : avertissement et déplacement du véhicule - 2ème infraction : 220 € et enlèvement aux frais du propriétaire	6.7	220 €
<b>Stationnement Remorques</b>	Zone réservée		
<b>Stationnement Camping-Car</b>	Camping Pilote à proximité immédiate du parc pilotes (accès avec macaron dédié)		
<b>Entrée temporaire pour décharger du matériel</b>	Une caution par chèque de 100€ sera demandée au chauffeur pour une durée de 30 mn		
<b>SECURITE</b>	<b>disqualification en cas de non-conformité et/ou sanction décidée par le Collège Comm. Sportifs</b>		
<b>Extincteurs</b>	1 par structure + 1 par Voiture 6 kg type ABC	6.7	220 €
<b>Coffret Elec. / Rallonge électrique</b>	Raccordement sur Coffret de distribution minimum 16A mono 3,5 kw Cf plan fourni	6.7	220 €
	Minimum 2,5 mm carré 16 ampères		
<b>Remplissage Essence</b>	Remplissage des réservoirs avec une pompe à main ou électrique - Entonnoir interdit		
<b>Quad, motos</b>	Interdits		

<b>Barbecue</b>	Interdits		
<b>Vélos, Vélos électriques, trottinettes électriques</b>	Très faible vitesse (au pas) – Interdit en grille et zone de décrassage		
<b>Team pilote</b>	Les membres du team sont sous la responsabilité de chaque pilote. Tout manque de respect envers les bénévoles et/ou les organisateurs sera immédiatement sanctionné par la disqualification du pilote	6.3	
	Les enfants et les adolescents doivent être sous la surveillance d'adultes. Les enfants ne doivent pas avoir en leur possession de briquet ou tout autre moyen d'allumer un feu. Le parc n'est pas une aire de jeu		
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<i>disqualification en cas de non-conformité et/ou sanction décidée par le Collège Comm. Sportifs</i>		
<b>Bâche de sol</b>	Dimension 5 x 4 m	6.7	220 €
<b>Produits Polluants</b>	Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures)	6.7	220 €
<b>Pièces détachées, carrosserie, frigos, toiles de tente, vélos, etc</b>	Le parc pilote n'est pas une déchetterie. Aucun déchet (hors ménager et ensaché) ne doit rester sur le parc		
<b>Tri sélectif</b>	Des bacs seront mis à disposition : tri du verre impératif, des poubelles à couvercle vert seront mises à disposition dans les structures	6.7	220 €
<b>Pneus usagés</b>	Devront être remis au distributeur de pneus	6.7	220 €
<b>Lavage (y compris jantes et pneus)</b>	Interdit en dehors des zones prévues à cet effet : station de lavage à l'entrée du chemin de repli	6.7	220 €
<b>Eaux usées</b>	Interdiction de déverser les eaux usées dans le parc ni sur la route en partant		
<b>Cassettes WC</b>	Cassettes à vider obligatoirement dans l'endroit prévu à cet usage (à côté des sanitaires du parc)		
<b>Sanitaires</b>	Prière de laisser les sanitaires (toilettes, douches, lavabos) propres après votre passage. Une petite participation de votre part sera demandée pour les bénévoles affectés à cette tâche		
<b>Réserve d'eau</b>	Le plein d'eau des véhicules doit être fait avant d'arriver sur le site Interdiction formelle de se brancher directement sur les robinets d'eau L'eau des robinets est non potable		
<b>Climatisation</b>	Son utilisation doit rester exceptionnelle		
<b>Bruit / Respect du voisinage</b>	Interdit de klaxonner ou d'utiliser tout matériel sonore susceptible de troubler la tranquillité du voisinage. Silence total après 23h. Toute constatation faite par un agent sécurité sera transmise dans les meilleurs délais au responsable du parc, licencié FFSA, qui fera un rapport auprès de la Direction de Course.		

**Le :****A :****Nom et signature du pilote :**

## PLAN D'ALIMENTATION STRUCTURE PILOTE 2023

